

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-BASE-35-20-30-10-31/07/2019

Date de publication : 31/07/2019

IS - Base d'imposition - Charges financières - Limitation des intérêts dans le cadre du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation - Situations de sous-capitalisation - Présomption de sous-capitalisation

Positionnement du document dans le plan :

L'[article 34 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) a supprimé le dispositif de lutte contre la sous-capitalisation prévu aux II et III de l'[article 212 du code général des impôts \(CGI\)](#) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus au présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées du document ».